

Utopia 56

**Genèse, positionnement et dynamiques
d'engagement d'un acteur associatif**

**Pablo Moreau,
titulaire d'un Master de sociologie à l'Université Paris 8**

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'enquête	5
L'évacuation du camp de Porte de Paris, détonateur d'une réponse à une politique toujours plus répressive de l'État envers les exilé-e-s	6
Genèse d'Utopia 56	7
Une identité forgée à l'aune d'une politique du guichet	9
Un style de groupe marqué par l'investissement	14
Une dynamique de structuration et de professionnalisation	16
Bibliographie	20

Résumé :

Cet article prend pour point de départ l'installation d'un campement d'exilés sur la place de la République à Paris en novembre 2020 par Utopia 56 pour s'intéresser à la dynamique et au positionnement de cette association. Créée en 2016, Utopia 56 se singularise par une trajectoire associative qui l'a amenée à développer un fonctionnement interne spécifique, reposant principalement sur différentes formes de travail gratuit (bénévolat, services civiques) non sans conséquences sur les adhérent-e-s, mais aussi un rapport aux pouvoirs et à l'action publique atypique, ces deux éléments étant imbriqués. Cet article s'appuie sur des observations et des entretiens menés au sein de l'association, qui ont permis de dévoiler les ressorts d'une voie trouvée par Utopia 56 entre structuration et professionnalisation d'un côté, politisation et radicalisation de l'autre. La spécificité de cette association, qui ressort de l'analyse de sa trajectoire étant que la professionnalisation ne s'oppose pas mais au contraire s'articule avec ce que les membres perçoivent et revendiquent comme une radicalisation de leur engagement.

Mots-clés : associations, exilés, Utopia 56, action publique, professionnalisation.

23 novembre 2020 à 19h00, Place de la République, Paris. Le « top » est donné aux exilés¹ et aux bénévoles de l'association Utopia 56 pour monter 500 tentes et les aligner en rang au pied de la statue. Un quart d'heure plus tôt, un premier camion rempli de tentes, un second et deux autres voitures remplies² de 1 000 couvertures, se sont garées à proximité de la place. Au même moment, une cinquantaine de groupes d'une dizaine d'exilés chacun, accompagnés d'au moins un ou une bénévole de l'association, convergent également sur la place et rejoignent une soixantaine de bénévoles qui déambulent déjà sur les lieux. Une demi-heure plus tard, les caméras de télévision filment 500 exilés couchés dans leurs tentes respectives, plus d'une centaine de bénévoles, majoritairement issu-e-s des rangs d'Utopia 56, quelques avocat-e-s, et des élu-e-s de la Mairie de Paris et de la République.

Comment l'association d'aide aux exilé-e-s Utopia 56 en est-elle venue à monter un camp en plein cœur de Paris ? Quelles sont les caractéristiques qui singularisent cet acteur à la visibilité croissante dans le monde associatif ? Pour les décrire, cet article recontextualise l'évacuation controversée du 23 novembre 2020 place de la République à Paris, les conditions qui l'ont rendue possible et nécessaire aux yeux des organisateurs de l'association, en soulignant ses relations avec les pouvoirs publics et la dynamique d'engagement spécifique qui s'y déploie, notamment parmi les bénévoles.

1. Je garde le terme « exilés » au masculin lorsque cela concerne majoritairement et spécifiquement des hommes.

2. Pour simplifier la lecture, je vais procéder à l'accord de proximité, en essayant d'alterner au hasard le nom au féminin et au masculin.

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Cet article repose sur une enquête à Utopia 56. Celle-ci a débuté en 2017-2018 dans le cadre de ma troisième année de licence. Je l'ai poursuivie durant mes deux années de master de sociologie à l'Université Paris 8. Pour des raisons pratiques, je me suis concentré essentiellement sur l'antenne parisienne de l'association. Mon enquête comprend près d'une centaine de périodes d'observation au cours desquelles j'ai cherché à alterner entre les différentes activités et horaires de travail de l'association : aide juridique et administrative pour les hommes seuls en matinée, distributions de vêtements et produits d'hygiène dans l'après-midi, nettoyages de campements, accompagnements de mineurs isolés à des rendez-vous, accompagnements de familles dans des hébergements citoyens en soirée, évacuations/démantèlements de campement, collectes de dons et missions de logistique, et maraudes nocturnes de distribution de matériel (tentes, couvertures...).

J'avais orienté mon mémoire de licence selon une problématique qui visait à rendre compte des relations et des interactions entre les associations d'aide aux exilé-e-s, l'État, et la Mairie de Paris, avant de m'intéresser plus particulièrement en première année de master au travail réalisé par les membres de l'association Utopia 56 afin d'observer au plus près la mise en œuvre des politiques publiques. Mon mémoire de master 2 s'inscrivait dans le prolongement du travail réalisé les années précédentes mais avec un changement de perspective. Je souhaitais m'intéresser davantage à la question de l'identité de l'association. J'avais décidé de privilégier l'enquête par entretien, dans le but de recueillir des récits de vie. J'ai réalisé 11 entretiens en plus de 3 autres réalisés en master 1, essentiellement avec des membres long terme (c'est-à-dire dire des jeunes en service civique ou des bénévoles présent-e-s dans la durée à Utopia 56) dont j'ai également essayé de varier les profils. Au total, cet article repose sur trois ans d'enquête et de présence auprès d'Utopia 56. Il articule les méthodes de l'entretien et de l'observation.

Le choix de travailler sur l'identité d'Utopia 56 est venu de la singularité qui caractérise cette association et que je souhaitais questionner. En effet, Utopia 56 se distingue à plusieurs égards des autres acteurs du champ associatif de l'aide aux exilé-e-s, à la fois par son histoire, son fonctionnement interne et sa relation aux pouvoirs publics. Ces différents aspects ont participé à la création d'une identité singulière revendiquée par ses adhérent-e-s. Cette identité n'est pas figée, elle évolue en même temps que l'association se structure et se professionnalise, mais dans une voie particulière et qui peut sembler paradoxale : en même temps que ce mouvement de structuration s'opère un processus de politisation et de « radicalisation » (pour reprendre les termes utilisés par des adhérent-e-s pendant les entretiens accomplis) contre la politique de l'État en matière migratoire. Nous sommes donc loin de ce qu'a pu décrire Jérôme Valluy (2007) à propos d'associations qui se retrouvent enrôlées dans les politiques publiques en même temps qu'elles se professionnalisent, perdant alors leur capacité à s'opposer aux pouvoirs publics.

L'ÉVACUATION DU CAMP DE PORTE DE PARIS, DÉTONATEUR D'UNE RÉPONSE À UNE POLITIQUE TOUJOURS PLUS RÉPRESSIVE DE L'ÉTAT ENVERS LES EXILÉ-E-S

Si le camp à République et son évacuation rapide dans la soirée ont été particulièrement médiatisés, ce n'est guère le cas de celui installé à Porte de Paris à Saint-Denis (93), pourtant beaucoup plus massif puisqu'au moins 2500 exilés y vivaient, qui avait été évacué et démantelé une semaine plus tôt dans des conditions encore plus brutales³. Les conditions d'évacuation du camp de Saint-Denis sont la cause directe de la décision d'établir un camp au cœur de Paris. Très mal organisée et sous-évaluée, la montée des familles exilées puis des hommes seuls dans les bus affrétés par la préfecture pour l'évacuation s'est éternisée, provoquant de la tension, qui a atteint son comble lorsque les autorités ont mis fin à celle-ci bien qu'il reste encore plusieurs centaines d'exilés en attente d'une mise à l'abri (entre 500 et 1000 selon les chiffres). L'absence de prise en charge de toute la population d'un campement évacué n'est pas nouvelle, et il est important pour bien comprendre l'enchaînement des séquences qui ont conduit Utopia 56, en concertation avec les exilés volontaires, à prendre la décision de créer un camp sur la place de la République, de revenir brièvement sur la situation actuelle des campements d'exilés et sur leurs démantèlements, celui de Porte de Paris étant le dernier en date sur le chemin d'une politique toujours plus répressive.

L'évacuation du campement de Porte de Paris est au moins la soixantième en région parisienne depuis 2015, puisque la très médiatisée évacuation de Porte de La Chapelle et de l'avenue Wilson du jeudi 7 novembre 2019 était déjà la cinquante-neuvième, devant à ce moment-là mettre un terme à l'existence de campements aux alentours de Paris. Alors que ces évacuations sont à chaque fois présentées comme devant être les dernières et prévenir la reconstitution d'autres camps à l'avenir, elles semblent au contraire s'inscrire dans la durée tout en se déplaçant d'un endroit à un autre, mais en restant dans un rayon relativement proche, soit le nord et le nord-est parisien. Les campements parisiens sont des lieux globalement délaissés par les pouvoirs publics. Ce sont essentiellement des associations qui viennent en aide aux populations qui y vivent. Utopia 56 joue ici un rôle majeur puisque la grande majorité de ses actions dites de terrain sont dirigées vers ces campements : aide juridictionnelle, accompagnement de certains exilés pour leurs démarches administratives, ramassage de déchets, distribution de matériel pour survivre dans la rue (tentes, couvertures, vêtements...). Or, depuis maintenant 2 à 3 ans, la politique des pouvoirs publics vis-à-vis de ces campements et de ses habitants s'est durcie, poursuivant un objectif d'invisibilisation des populations exilées : arrachage et gazage des tentes et couvertures, traque, violences policières, dans le but de repousser les exilés au-delà du périphérique parisien. Les cycles sans cesse répétés des évacuations/démantèlements par les pouvoirs publics, qui n'occasionnent finalement que des déplacements des campements, peuvent en ce sens être interprétés comme d'autres occasions pour l'État d'exercer une forme d'intimidation sur les exilés. Ces « mises à l'abri », terme utilisé par les pouvoirs publics pour désigner ces démantèlements, débouchent très souvent sur des remises à la rue au bout de quelques jours ou semaines du fait des impasses juridiques d'un asile basé sur le règlement Dublin et une volonté de fermer les frontières. Ainsi, ces évacuations/démantèlements viennent précariser la situation des exilés vivant dans les campements en réduisant à l'état de déchets tout le matériel distribué par les associations, et notamment par Utopia 56. Depuis au moins janvier 2019, la préfecture n'autorise plus que très rarement Utopia 56 à ramasser le matériel qu'elle a elle-même distribué dans le but de le redistribuer par la suite. Les exilés qui ne peuvent pas participer aux évacuations et ceux qui ressortiront des gymnases au bout de quelques jours se retrouvent donc extrêmement démunis une fois retournés à la rue, sans équipement. Les anciens campements sont ensuite investis par la police qui y laisse plusieurs

³. Un très bon résumé, vidéos à l'appui, de la journée du démantèlement et de ce qui s'ensuit dans les rues de Saint-Denis : Lacrymo, malaises, traques : des vidéos montrent la journée d'enfer de migrants expulsés à Saint-Denis (franceinter.fr) (publié le 01/12/2020)

agents et véhicules pour empêcher toute reconstitution de camps. Afin de « sécuriser » les zones, les policiers mobilisés procèdent à des contrôles d'identité pour toutes les personnes qu'ils estiment pouvoir être des exilés indésirables, ou en condamnant l'accès à ces espaces en y installant des blocs de béton et des grillages ou en y plantant des arbres. La destruction des camps comportant plusieurs dizaines ou centaines d'exilés participe de leur invisibilisation en même temps qu'elle emporte avec elle toute mémoire collective du lieu de vie créé.

C'est dans ce contexte que s'est déroulé l'évacuation/démantèlement du campement de Porte de Paris. Utopia 56 avait mobilisé près d'une centaine d'adhérent-e-s sur les coups de 3h du matin pour entre autres ramasser, plier puis ranger les centaines de tentes et couvertures. D'immenses tas ont été réalisés, qui ont encore une fois fini à la déchetterie. Or, cette prédatation étatique s'est couplée avec un niveau de violence globale contre les exilés mais aussi les travailleurs et travailleuses associatives présentes sur place encore jamais atteint lors de l'évacuation d'un campement. Cette frustration mêlée à la violence subie et à une journée interminable puisque l'évacuation s'est terminée en chasse à l'homme dans les rues de Saint-Denis jusque dans la soirée a profondément choqué les membres de l'association. La politique d'invisibilisation violente des exilés a conduit les membres d'Utopia 56, très touché-e-s émotionnellement et moralement, à réfléchir à une action permettant de mettre en lumière la situation migratoire à Paris et de faire prendre en charge les exilés laissés sans solution d'hébergement après l'évacuation de Porte de Paris. Néanmoins, il serait très réducteur de mettre uniquement l'action menée par Utopia 56 sur la place de la République sur le compte de l'émotion et de la pure réponse à une évacuation considérée comme particulièrement inhumaine. Pour Utopia 56, il ne s'agit pas de la première action de ce type. Depuis l'été 2019, Utopia 56 a initié, en concertation avec les personnes exilées concernées, la construction de campements dans des lieux ou quartiers plus visibles dans l'espace public et médiatique que les portes d'Aubervilliers et de La Chapelle. Ces campements concernaient jusqu'ici uniquement des publics considérés comme vulnérables, c'est-à-dire des mineurs isolés (essentiellement des garçons) et des familles. La répression policière lors de l'installation de ces campements illégaux est supposée être plus modérée comparée à celle d'hommes majeurs. C'est pour cette raison que cela n'avait jamais été tenté avec ces derniers. Ainsi, un premier campement de familles a été établi durant l'été 2019 dans le parc de La Villette, puis trois autres campements durant l'année 2020 : un premier fin mai pour les familles sur les bords du canal de l'Ourcq à Paris, un second de fin juin à début août pour les mineurs dans le square Jules Ferry à 500 mètres de la place de la République, puis un troisième le 31 août 2020 de nouveau pour les familles sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Ces actions dénotent en réalité un processus de politisation et de radicalisation à la fois des membres de l'association et de l'association en tant que structure. Pour le comprendre, revenons sur la création et le fonctionnement d'Utopia 56 en tant qu'institution, ce qui nous permettra de dérouler l'histoire d'une association au fonctionnement et à la trajectoire atypiques.

GENÈSE D'UTOPIA 56

Utopia 56 est une association qui a connu un essor considérable compte tenu de son âge. Elle a été créée fin 2015 – début 2016 par la famille Manzi, originaire de Bretagne, d'où le nombre 56 qui correspond au département du Morbihan. Yann et Gaël Manzi⁴, le père et le fils⁵, ont, avant de créer Utopia 56, longtemps travaillé dans des festivals, Yann étant régisseur du camping des

4. J'ai gardé le nom de Yann et Gaël car ils sont des personnages publics, mais les noms des autres membres de l'association seront modifiés.

5. Gaëdig, l'ancienne femme de Yann, a participé à la création d'Utopia 56 mais en a été évincée par la suite en raison de désaccord personnel et de fond quant à l'avenir de l'association. Je ne l'ai jamais personnellement rencontrée et je n'ai pas plus d'informations à son sujet.

Vieilles Charrues. Ils ont donc des compétences dans l'organisation du travail bénévole. C'est dans cette optique de mettre leur savoir-faire au service des exilé-e-s que les Manzi se rendent dans le camp de Calais. La famille Manzi, du moins pour ce qui est de Yann et Gaël, n'avait pas eu jusqu'à la création d'Utopia 56 d'expérience militante dans le monde associatif ou politique. Ils ne s'étaient jusqu'ici jamais intéressés particulièrement à la question des exilé-e-s. La décision de se lancer dans l'associatif provient d'une remise en cause collective, couplé d'une rupture biographique concernant Gaël. Cette absence d'expérience associative ou militante préalable s'est révélée être un trait très marquant de l'identité d'Utopia 56. Le parcours de vie de Yann et Gaël est venu influencer en profondeur le fonctionnement de l'association. Ainsi, le nombre de personnes salariées dans l'association reste très faible au regard du nombre de personnes impliquées dans celle-ci. Pour l'antenne parisienne proprement dite, la plus importante de l'association, seulement deux personnes le sont pour une centaine de bénévoles par semaine. En tout, l'association dessert une quinzaine d'équivalents temps plein. Ce sont des jeunes recruté-e-s en service civique pour une durée de contrat de 6 mois qui assurent le fonctionnement quotidien de l'association. Véritables piliers de l'association, ces jeunes ne possèdent généralement pas d'expérience professionnelle ou associative préalable à leur engagement à Utopia 56, et ne connaissent pas spécifiquement le public exilé. Martin, jeune en service civique en 2019-2020, témoigne des conditions d'obtention du contrat à Utopia 56 :

Martin (service civique à Utopia 56 en 2019-2020) : « *Et euh en vrai l'entretien c'était une pause clope 10 minutes où ils te présentent l'asso ils te demandent si t'es motivé et mais je pense que le truc principal à Utopia c'est quand t'arrives c'est juste être ultra motivé, être prêt à pas compter ses heures parce que tu bosses comme un fou, et et puis être prêt aussi bah voilà à voir les camps, la vie sur les camps et tout tu vois. J'ai eu le retour de plein de bénévoles qui m'ont dit ils sont rentrés chez eux le soir ils ont pleuré, ils étaient pas bien et tout tu vois. Parce que je pense que c'est quand même ultra particulier comme endroit, là les camps Porte d'Aubervilliers et tout [hmm hmm], et je pense tout le monde n'est pas tout le monde n'est pas apte à endurer tout ça tu vois. Donc je pense qu'ils veulent quelqu'un qui a un peu de la bouteille (dans le sens d'être capable de faire front à ça, car lui-même n'avait pas d'expérience préalable dans ce domaine). Et puis quelqu'un qui est surtout hyper motivé tu vois.* »⁶

8

La motivation est le critère principal pour obtenir un service civique à Utopia 56. Les bénévoles et jeunes en service civique apprennent donc sur le tas, en se trompant, pour ensuite transmettre leurs connaissances du terrain et du fonctionnement de l'association aux autres membres.

Un autre aspect de l'identité de l'association comme structure créée par des non-professionnels du secteur apparaît dans l'ambiance et les relations de travail. Durant mes observations, j'ai été marqué par les rapports très personnalisés entretenus entre les membres d'Utopia 56 : faiblesse des rapports hiérarchiques, en partie liée à la faible salarisation existante dans l'association ; liens amicaux entre les membres ; autonomie poussée dans l'organisation du travail et des activités des différents pôles de l'association⁷ ; liberté laissée aux membres long terme de proposer de nouvelles activités ou actions associatives, qui en retour viennent marquer l'identité d'Utopia 56.

Enfin, on peut revenir sur l'importance du bénévolat au sein de l'association. Sur l'antenne parisienne, le nombre de bénévoles actifs quotidiennement varie donc entre 20 et 30 environ,

6. Dans les retranscriptions, les parenthèses () rendent compte du non-verbal ou de précisions de ma part lors des retranscriptions, et les crochets [] sont mes interventions ou celles de la personne interviewée lorsque je parle.

7. L'antenne parisienne est divisée en pôles d'activités, par exemple le pôle extérieur pour les hommes seuls, le pôle mineur-e-s isolé-e-s, le pôle familles, le pôle logistique, le pôle maraude de nuit, le pôle collecte...

bien que cela dépende des jours. Le succès d'Utopia 56 auprès des bénévoles tient à plusieurs raisons, mais il faut souligner ici le projet initial de l'association qui permet ce modèle.

Gaël : « *Donc nous on proposait vraiment une forme d'engagement différente de toutes les autres structures, on était vraiment sur un gap (écart ou fossé en anglais), c'est-à-dire l'accompagnement des bénévoles et sur donner l'opportunité aux gens de s'investir en trois minutes quoi (il claque des doigts). Et nous c'était vraiment le management et organiser le travail.* »

Cette facilité pour s'engager dans l'association a séduit un grand nombre de personnes et explique en grande partie le nombre important de bénévoles mobilisé-e-s à Utopia 56. Il faut uniquement payer l'adhésion (10 euros) pour pouvoir participer aux activités. Il n'existe pour un « simple » bénévole aucune obligation de présence dans le temps, et il est possible de s'y rendre l'espace d'une seule journée sans revenir ultérieurement. Ce principe « d'engagement sans engagement » répond à plusieurs finalités. Comme expliqué précédemment, il correspond à ce qui fait l'identité d'Utopia 56, à savoir une association dans laquelle l'engagement n'est pas lié à une quelconque expérience passée, qu'elle soit professionnelle ou non. La structure a depuis le début l'objectif d'accueillir n'importe quelle personne souhaitant s'investir, et ce quel que soit son degré de volontarisme. Cela rejoue l'idée que la motivation est le critère principal de l'association. Ce principe d'engagement sans engagement est aussi le fruit d'une stratégie politique, à savoir montrer au plus grand nombre par l'action concrète une certaine réalité de l'accueil des exilé-e-s en France. La sensibilisation par l'action constitue en grande partie l'identité d'Utopia 56 en étant l'un de ses principaux objectifs politiques.

9

UNE IDENTITÉ FORGÉE À L'AUNE D'UNE POLITIQUE DU GUICHET

La création d'une identité spécifique à Utopia 56 est également très liée à son rapport aux politiques étatiques en matière d'immigration. Avant de s'intéresser spécifiquement à Utopia 56, il faut rappeler que l'accueil et l'intégration du public exilé est une responsabilité de l'État et des collectivités territoriales. L'accueil des exilé-e-s est un champ d'action qui se situe à cheval entre la « main gauche » de l'État et le domaine régional car il recouvre à la fois des activités de prise en charge sociale et de distribution des biens (mise à l'abri, obtention des droits, par exemple) et des activités de contrôle de ces populations, les migrations touchant également à « l'intégrité » nationale du pays. Pour autant, le contrôle des flux migratoires n'en a pas toujours été ainsi, et il est possible d'affirmer que les migrations étaient même libres en Europe jusqu'au début du XX^{ème} siècle (Fischer et Hamidi, 2016, p.29). C'est avec la Première Guerre mondiale que des dispositifs de contrôle des populations migrantes comme la carte de séjour pour les étrangers apparaissent, puis perdurent malgré la fin de la guerre (pour une histoire de l'immigration en France, voir Gérard Noiriel, 2006). L'État s'est donc saisi de ces questions en essayant de réguler les déplacements et les venues des populations étrangères sur son territoire, notamment selon ses besoins en main d'œuvre. L'accueil et l'intégration de ces populations sont également devenues des responsabilités de l'État. Ainsi, avec ses services déconcentrés, il possède toutes les compétences concernant les populations exilées, à l'exception des populations dites « vulnérables » comme les femmes et les mineur-e-s isolé-e-s où les collectivités territoriales interviennent davantage. Or, lorsqu'on observe la mise en œuvre de l'action publique pour l'accueil et le suivi social et juridique des exilé-e-s, on constate une prégnance forte des associations sur ces domaines : mise à l'abri, gestion de centres d'hébergement, dons de nourriture et de vêtements,

suivis juridiques, gestion d'une partie de la procédure de demande d'asile... autant d'activités gérées par des associations. Mais cette situation n'est pas inhérente à ce secteur, il s'agit d'un mouvement plus général vers une nouvelle configuration des rapports entre État et associations, entre désengagements et réengagements de l'État.

À partir de la fin du XIX^{ème} siècle, l'État a peu à peu constitué un monopole des fonctions non marchandes⁸, à l'image du monopole militaire et du monopole fiscal (Hély, 2009). Il a progressivement pris en charge la protection sociale des individus au XX^{ème} siècle et s'impose comme un État-providence à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce cadre, l'État s'institue comme le représentant de l'intérêt général. Les associations du secteur sanitaire et social doivent s'inscrire dans un mode de régulation « tutélaire » selon l'expression de Bernard Enjolras (cité dans Hély, 2009, p. 29), l'État orientant de manière contraignante l'action des associations. Les associations de ce secteur tentent également de développer de nouveaux services non pris en charge par l'administration centrale, comme une sorte d'extension du service public. Un jeu de reconnaissance institutionnelle de l'action se donne à voir, le but étant souvent d'être financé par la puissance publique pour pérenniser l'action. Ce financement s'effectue sous forme de subventions, c'est-à-dire que les associations disposent d'une certaine autonomie dans leurs actions.

Or, les années 1980 constituent un changement important dans le mode de régulation de l'action associative. Cette évolution s'inscrit dans un processus plus large de transformation de l'État à l'ère du néolibéralisme, mais aussi des politiques de décentralisation. L'État néolibéral redéfinit ses formes d'intervention et de prise en charge de la question sociale par ses administrations. L'un des aspects de cette transformation réside dans le développement d'un « troisième secteur », le privé à but non lucratif, pour assurer des missions de service public ou des activités gérées jusqu'ici par l'administration, à moindre coût (Cottin-Marx et al., 2017). On assiste à une « privatisation du public », et donc parallèlement à une « publicisation du privé » (Hély, 2009). Le monde associatif se trouve justement dans un entre-deux, en raison de son statut privé d'une part, et en raison de ses proximités avec le service public d'autre part. Lorsque les associations prennent en charge des missions de service public, « l'État reconnaît leur contribution à l'intérêt général et leur en délègue en partie la charge » (Lochard, dans Hély et Simonet, 2013, p. 151).

La principale caractéristique de ce changement des années 1980 et 1990 a pour objet le financement des activités associatives. Le financement sous forme de subventions baisse au profit d'un financement par conventionnements et par appels à projet. Il s'agit d'une transformation radicale. En effet, le financement par subventions consiste en un financement des pouvoirs publics pour une activité servant l'intérêt général, et ce sans contrepartie. Avec l'appel à projets, « l'offre des pouvoirs publics prend le pas sur l'initiative associative qui devient plus dépendante qu'auparavant de la commande publique » (Barthélémy, 2000). Les pouvoirs publics seraient désormais moins dans une logique d'accompagnement que dans une logique d'instrumentalisation des associations (Tchernonog, dans Cottin-Marx et al., 2017).

Un autre dispositif de soutien de l'État aux associations réside dans des politiques de développement du bénévolat et des contrats aidés. Ces formes de travail gratuit doivent être analysées comme une politique de l'État, un « objet et [un] instrument de politiques publiques, [...] en partie financé, construit et orienté par l'État, vers certains secteurs et pour certaines populations » (Simonet, 2018, p.72). Il s'avère que dans les secteurs médico-social et humanitaire, les membres des associations ont souvent un profil relativement proche de celui des fonctionnaires travaillant dans les administrations de la main gauche de l'État. Eliot Friedson explique que ces « “travailleurs fortement qualifiés mais non rémunérés” [peuvent être] utilisés pour répondre aux besoins en travail professionnel de l'État-providence sans en augmenter les coûts » (Simonet,

8. Dans le sens où les services délivrés ne dépendent pas des logiques du marché.

et, 2010, p.77). « Si l'on est loin d'assister, comme on l'entend souvent, à un "retrait de l'État" dans ces formes actuelles de gouvernement et de production des services publics, on assiste sans aucun doute à un "retrait du fonctionnaire", à une délégation parfois totale, bien plus souvent partielle, de son travail et de ses missions exercées sous des statuts multiples et qui peuvent en un certain sens apparaître comme interchangeables. » (Simonet, 2018, p.74).

On le voit, si l'État s'est désengagé de la prise en charge directe de certains services, il a aussi effectué des réengagements qui ont donc modifié la mise en œuvre des politiques publiques. Ce processus de désengagements et de réengagements successifs de l'État a concerné de très près les associations qui se sont vu attribuer un rôle de metteurs en œuvre de ces politiques plus poussé. Plusieurs expressions existent pour définir cette nouvelle position de l'État dans son rapport aux associations, mais on peut retenir celle de Patrick Hassenteufel qui parle « d'État régulateur » (2011) ou celle de Magali Robert avec la notion de « gouvernement à distance » (Epstein, 2006). L'État délègue aux associations tout en pilotant l'action, notamment grâce à ses outils de financement.

Le concept d'« entreprise associative » de Matthieu Hély (2009) permet de réfléchir aux liens qui unissent les associations à l'État, notamment dans des cas comme celui développé par Jérôme Valluy. Ce concept vise à rendre compte de la salarisation progressive des associations et du changement des relations existantes en leur sein. À côté des règles historiques inscrites dans la loi de 1901, un autre contrat voit le jour : il s'agit du contrat de travail, qui s'applique dans toutes les relations salariales. Désormais, une association employeuse est également rattachée au Code du travail. Le concept souligne aussi un autre aspect du fonctionnement des associations et de leur positionnement dans le champ associatif et vis-à-vis des pouvoirs publics. Il met à la lumière la tension entre deux pôles, « ce qu'est l'association (son projet fondateur), et ce qu'elle fait (sa production de service) » (Ibid., p. 101). Hély fait une typologie des entreprises associatives dont il distingue 4 types : l'entreprise associative gestionnaire, l'entreprise associative partenaire, l'entreprise associative marchande, et l'entreprise associative mécénale. Les associations étudiées par Jérôme Valluy correspondent parfaitement bien au profil de l'entreprise associative gestionnaire. Elles sont proches de l'État, leur conférant « le statut d'organisme complémentaire, voire d'auxiliaire de l'État-providence » (Ibid., p. 111). L'État exerce une tutelle contraignante notamment grâce au contrôle du budget et des financements de l'association. En général, les salarié-e-s sont à temps plein, en CDI, peuvent bénéficier de conventions collectives... D'Halluin Mabillot (2012) parle de « démembrements associatifs » pour qualifier cette position d'auxiliaire de l'État. Utopia 56 se rapprocherait plutôt d'un profil mêlant l'entreprise associative partenaire et mécénale. Elle se rapproche de ce premier type par la présence importante de bénévoles et par une forte attirance pour le pôle de l'éthique « originelle » de l'association, « garantissant une relative indépendance dans la gestion et les orientations collectives » (Ibid., p. 112). Mais elle s'écarte de ce profil partenaire sur le plan financier, Utopia 56 ne dépendant aujourd'hui que très peu de fonds publics.

Nous pouvons réfléchir à partir de ce constat général au bien-fondé de l'utilisation de la sociologie de la *street-level bureaucracy* pour décrire le travail effectué par les associations d'aide aux exilé-e-s, et en particulier Utopia 56. En effet, Vincent Dubois explique qu'il est possible aujourd'hui de « faire l'hypothèse que les politiques publiques contemporaines laissent dans de nombreux cas une responsabilisation croissante aux échelons subalternes pour apprécier les conditions et modalités de leur mise en œuvre » (Dubois, 2010). Les échelons subalternes seraient ici constitués par les associations qui travaillent sur le « terrain », en contact direct avec les exilé-e-s. Néanmoins, l'État n'est pas totalement désengagé de la question migratoire : il suffit pour cela d'observer le foisonnement de lois et circulaires concernant ce thème. La main droite de l'État est en cela très active, et le travail des associations s'en retrouve forcément contraint. Ainsi, non seulement l'État délaisse aux associations la prise en charge sociale des exilé-e-s qui dorment à la rue, mais se trouve également

ment dans une dynamique d'empêcher de faire et de faire-faire par la voie juridique, économique et policière. Cette perspective s'inscrit parfaitement dans ce que Vincent Dubois développe sur la politique du guichet : « la “main droite” de l’État n’ignore pas nécessairement ce que fait la “main gauche” [en l’occurrence les associations, à qui l’État a délégué de fait la prise en charge sociale des exilé-e-s]. Elle la place en revanche dans une situation telle qu’elle est conduite, en plus de gérer les contradictions de la politique officielle, à en assumer les conséquences, voire à réaliser sans le vouloir des politiques que la main droite a souhaité sans le dire. Pour le résumer d’une formule, il y aurait moins un déficit de mise en œuvre qu’une ruse de la mise en œuvre » (*Ibid.*). Alexis Spire a montré son existence au sein des guichets de l’immigration : « D’un côté ils adoptent des lois répressives qui respectent en apparence les droits fondamentaux mais, de l’autre, ils délèguent aux échelons subalternes de l’Administration le soin de rendre ces droits inopérants » (Spire, 2008). Cette citation illustre parfaitement la situation à laquelle est confrontée Utopia 56 dans son action quotidienne, bien que la rencontre avec le public exilé ne se fasse pas à travers un guichet physique mais directement dans la rue.

Cette forte projection dans la rue n'est pas le résultat d'un choix spontané de la part d'Utopia 56. Cette façon de travailler résulte en grande partie de sa relation avec les pouvoirs publics. Pour comprendre cela, il faut revenir sur la trajectoire organisationnelle de l'association. Utopia 56 est donc une association créée à Calais dans le but premier d'organiser le bénévolat dans la « jungle ». Dans un premier temps, Utopia 56 a travaillé exclusivement en coordination avec les autres associations déjà présentes. Le déplacement de son activité à Grande-Synthe a inauguré à un autre type de relation aux pouvoirs publics. Si la Mairie de Calais et la police n'étaient pas des partenaires dans le camp calaisien, la physionomie à Grande-Synthe était très différente. Le maire a créé un partenariat avec MSF et Utopia 56 pour gérer le camp du Bas-roch. L'expérience à Grande-Synthe a débouché sur une reprise en main du dispositif par l'État qui ne convenait plus à l'association :

12 Gaël : « *Donc voilà je sais pas si t’as capté un peu à quoi j’en viens mais c'est-à-dire nous au début on était dans la politique du pied dans la porte, c'est-à-dire on parle avec des mairies, on parle avec des préfectures. C'est pour ça qu'on a été dans le camp humanitaire de Grande-Synthe. On a vu que l’État a repris la main dessus, a signé un triparties entre les assos gestionnaires, la préfecture et la mairie parce que argent. Donc ok d'accord, bon. Déçus total, MSF qui se retire, Utopia qui se retire parce que pas de respect des conditions humanitaires, ils enlevaient des maisons alors que des gens arrivaient, triage des personnes, on avait les cuisines communautaires qui étaient construites par des associations y avait 150 personnes qui vivaient dedans, des gosses qui vivaient au milieu de tout ça et nous on avait construit un beau modèle avec des écoles, des universités tout, un truc génial quoi, un truc génial quoi humainement [hmm]. L’État reprend la main, ils ont fait un truc de merde, après on s’étonne que ça brûle, “ah bah ouais parce que c'est culturel en fait, ils brûlent leur maison les gens” (rire Pablo). »*

Néanmoins, cette expérience a fait changer d'échelle l'association et a permis à ses membres d'engranger beaucoup de connaissances et de savoir-faire sur le travail d'aide aux exilé-e-s, sur le fonctionnement d'un camp, et sur les relations institutionnelles tant avec les pouvoirs publics qu'avec les autres associations. Ce dénouement en demi-teinte pour l'association n'empêche pas la direction de renouer un partenariat similaire, cette fois-ci à Paris. Il s'agit de gérer le centre de premier accueil (CPA) installé à Porte de La Chapelle. Rapidement, le projet initié par la Mairie de Paris, qui rencontre par ailleurs l'opposition de l'État, est sous-dimensionné, avec de longues queues devant le centre occasionnant bagarres et violences policières. Le turn-over des exilés à l'intérieur du CPA est trop faible pour pouvoir accueillir ceux en attente dans les camps alentour. Au cours de l'année 2017, l'inconditionnalité de l'accueil du CPA est remise en question

par l'État qui instaure un contrôle des empreintes pour les exilés qui souhaitent y entrer. Progressivement, Utopia 56 débute sa sortie du centre entre septembre et novembre 2017. D'une petite association locale à Calais, Utopia 56 a grandi et acquis de l'expérience en travaillant avec d'autres associations et mairies dans le cadre de partenariats, en participant aux réunions et prises de décision entre associations et institutions publiques, avant de s'écartier de ces dernières après de mauvaises expériences de reprises en main de dispositifs municipaux par l'État qu'Utopia 56 va dénoncer. Entre temps, l'association s'est développée nationalement, avec l'ouverture d'antennes à Tours, Rennes, Toulouse et Lille. D'une politique de « pied dans la porte » dans laquelle une communication voire une collaboration, même succincte, existe avec l'État et les services municipaux, Utopia 56 est passée à une indépendance d'action et d'initiative en rompant avec les services associés à l'État tout en gardant quelques relations avec la Mairie de Paris (des investigations complémentaires sont nécessaires pour documenter les relations avec les municipalités dans les autres villes). Utopia 56 ne touche ainsi aucune subvention directe de la part de l'État et de la Mairie de Paris, si ce n'est à travers l'emploi de jeunes en service civique.

Malgré cet éloignement de l'État, Utopia 56 n'en reste pas moins dans une position de *street level organization*. L'idée de ruse de la mise en œuvre permet justement de rendre compte du paradoxe de ce mode de gouvernement en ce qui concerne la question de l'accueil des exilé-e-s. Les décisions importantes reposent toujours sur les agents de base, qui de guichetier-e-s ou fonctionnaires se sont mué-e-s en travailleurs et travailleuses associatives. La délégation de fait de la mise en œuvre des politiques d'accueil des exilé-e-s en France produit là aussi des contradictions pour ces metteuses et metteurs en œuvre, dans un contexte de remise en cause des droits des exilé-e-s. Les situations rencontrées par les membres d'Utopia 56 sont souvent extrêmes, car le public exilé se retrouve dans des conditions de vie très précaires, relégué dans un environnement urbain absolument pas adapté pour vivre. Cette violence sociale et institutionnelle vécue par les exilé-e-s se répercute nécessairement sur les adhérent-e-s.

13

L'action d'Utopia 56 est donc pensée comme un comblement des vides laissés par les pouvoirs publics et les structures associatives travaillant étroitement avec l'État et les collectivités territoriales, d'où cette forte projection dans la rue. La position occupée par Utopia 56 dans le champ associatif pousse l'association et ses membres à « bricoler des solutions » (Dauvin, cité par Loison-Leruste, 2015), à se constituer une « boîte à outils personnalisée » (Damon, cité par Loison-Leruste, 2015) mettant à distance les pouvoirs publics dans un contexte de pénurie. Cette situation nécessite de faire des choix face à l'impossibilité de pouvoir aider tout le monde de la même manière. À la différence de l'enquête de Marie Loison-Leruste sur les salarié-e-s de Emmaüs, c'est ici le fonctionnement même d'Utopia 56 qui repose sur ce système instable. L'élément phare en est la mise en place d'un réseau d'hébergeuses et d'hébergeurs citoyens pour les familles exilées, totalement extérieur aux pouvoirs publics. Même sur la branche logistique de l'association, le quotidien est fait de débrouille. Ce principe de débrouille est devenu une marque de l'identité d'Utopia 56. Elle est revendiquée, presque comme une marque de fabrique, et est source de fierté. Les imprévus, la difficulté de certaines situations vécues, les imbroglios, seront ensuite racontés aux autres comme des histoires épiques. Lorsqu'elles sont vécues collectivement, elles soudent ses protagonistes. Elles permettent ainsi de faire communauté et viennent renforcer l'envie de s'impliquer à Utopia 56 ou de garder le lien avec les autres membres devenu-e-s des ami-e-s.

UN STYLE DE GROUPE MARQUÉ PAR L'INVESTISSEMENT

Pour combler l'absence de l'État et les manques de matériel, les adhérent-e-s doivent s'investir davantage dans leur travail. Cet investissement est à la fois physique, moral, et psychologique. Les membres long terme passent beaucoup d'heures à travailler pour l'association. Même les adhérent-e-s en service civique dépassent largement le nombre d'heures notifié dans le contrat, autour de 25-30 heures généralement, pour s'approcher des 45-50 heures hebdomadaires. Les *burn-out* ont été très fréquents jusqu'à l'année 2018/2019. Si elles sont aujourd'hui moins nombreuses, les situations de malaise sont encore régulières. Plusieurs membres long terme peuvent éclater en pleurs après une journée de travail. Gaétan, aujourd'hui coordinateur de l'antenne parisienne, pointe un élément intéressant, qui est à mettre en lien avec un sous-effectif des membres long terme comparé à l'amplitude des missions réalisées par l'association. En effet, Gaétan parle de l'idée qui s'installe chez les membres de long terme d'être indispensable à l'association. Le travail à faire est potentiellement illimité, et faire une action à Utopia 56 demande d'autant plus de temps et d'investissement que les moyens sont faibles. Il est par ailleurs extrêmement aisés de prendre des initiatives. Rapidement donc, une ou un membre long terme peut se sentir essentiel pour l'association, lui qui a la responsabilité de faire fonctionner le mieux possible son pôle. Il est vrai que se confronter à cette violence sociale quotidienne est encore moins aisés lorsqu'on n'est pas soi-même formé pour l'encaisser. À cette présence physique s'ajoute des sollicitations quotidiennes à la fois des exilé-e-s et des autres membres d'Utopia 56 ou d'autres associations par le téléphone portable. Cet outil technologique est constamment utilisé dans les actions des membres long terme. Les messages des groupes WhatsApp sont extrêmement nombreux, car cette application est le principal moyen de communication et de coordination de l'association. Comme le dit Gaétan en entretien, « du coup le téléphone sonne assez souvent, donc c'est pas genre une période Utopia une période pas Utopia, c'est y a le terrain et après y a toujours un peu par messages, téléphone, et tout ». Pour toutes ces raisons, Utopia 56 a basé son fonctionnement sur un modèle où le turn-over des membres de long terme, au-delà même des bénévoles, est important. Cela révèle un premier paradoxe dont les tensions qu'il génère ont déjà été abordées ci-dessus, à savoir une précarité des statuts et des conditions de travail qui n'empêche pas un dynamisme dans les pratiques et les idées des membres de l'association. Cette question, qui est relative à l'identité même de l'association, n'est cependant pas exempte de questionnements de fond de la part des membres de l'association qui tentent d'y remédier dans une certaine mesure.

La structure d'Utopia 56 et son fonctionnement sont donc également le produit du rapport aux institutions étatiques et municipales. La « débrouille » et cette hyperpersonnalisation des relations à la fois entre les membres de l'association eux/elles-mêmes et avec les exilé-e-s dans une forme assez particulière de *street-level bureaucracy*, qui deviennent des éléments intrinsèques de l'identité d'Utopia 56, sont en grande partie issues d'une réaction et d'une adaptation aux politiques de l'État et à la pénurie organisée par le biais d'une ruse de la mise en œuvre.

La faiblesse de la hiérarchisation à Utopia 56, le turn-over régulier dans les équipes (notamment car les services civiques sont d'une durée de 6 mois généralement) et l'étendue des missions de terrain réalisées par l'association impliquent une responsabilisation rapide des adhérent-e-s. Une ou un bénévole nouvellement arrivé peut se retrouver dès son premier jour à accomplir une mission en autonomie. Très vite, pour peu que l'on veuille s'impliquer plus spécifiquement dans un pôle et qu'on en fasse la demande, un bénévole peut devenir un co-responsable d'un pôle ou d'une activité. Pour autant, la mise en responsabilité implique également de subir le poids des décisions prises et à prendre. Il n'est plus question de se décharger sur un ou une supérieure hiérarchique. Le peu de contrôle exercé par l'association met souvent les adhérent-e-s dans l'obligation de trancher lorsqu'un problème survient et d'en assumer en partie les conséquences. Dans le cadre de l'engagement à Utopia 56, ces problèmes sont d'autant plus lourds que la

valorisation du terrain est forte. Si cette situation décrite à Utopia 56 est très poussée, il s'agit en réalité d'un élément caractéristique de la sociologie de la *street level bureaucracy*, à savoir ce que l'on nomme le pouvoir discrétionnaire. Dubois explique que « le pouvoir discrétionnaire désigne en droit le pouvoir reconnu de l'administration d'agir en se fondant sur sa propre appréciation, au-delà donc d'une simple application des règles mais en restant néanmoins dans un cadre légal » (2010).

Vincent Dubois repère deux facteurs récents dans les politiques publiques comme source de développement du pouvoir discrétionnaire pour leur mise en œuvre par les agents de base. Le premier réside donc dans « l'intensification des changements institutionnels, de la décentralisation à la réforme des échelons déconcentrés en passant par les réorganisations internes, brouill[ant] la répartition des compétences et les relations hiérarchiques, ce qui peut conduire des agents intermédiaires à pouvoir (ou devoir) prendre des décisions dont on ne sait plus à qui elles incombent ». Nous avons déjà vu comment les associations s'étaient finalement retrouvées dans la situation de remplir des missions de service public sans que l'État ne s'y investisse pour qu'elles soient menées de manière à accueillir tous les exilé-e-s dans de bonnes conditions. Si Dubois se place dans cette citation précédente à un niveau macro-institutionnel, nous pouvons également observer cette décentralisation et ce flou dans la répartition des compétences et dans les relations hiérarchiques au sein même d'Utopia 56. Cela amène les travailleuses et travailleurs de base, qu'ils soient simples bénévoles ou membres long terme, à devoir prendre des décisions dont les enjeux sont vitaux pour les exilé-e-s.

Le second facteur se trouve dans le « contenu des réformes et politiques à mettre en œuvre dont la multiplication et parfois le flou rendent opaques les orientations censées guider les petites décisions » (Dubois, 2010). L'orientation générale des politiques publiques en matière d'immigration crée une précarisation des conditions d'entrée dans le pays, des conditions d'obtention d'un statut protecteur, et des conditions de vie des exilé-e-s en France. Les multiples changements pour obtenir un rendez-vous à la PADA (plateforme d'accueil des demandeurs d'asile), et notamment la fin du système de queue (qui comportait aussi des problèmes) pour un numéro de téléphone à appeler, en est par exemple symptomatique. Au-delà même d'une volonté de laisser le secteur associatif prendre en charge les missions sociales de l'État et des collectivités territoriales, l'État est dans une logique d'empêcher de « faire-faire » en ne mettant pas les moyens nécessaires pour accueillir dignement les exilé-e-s et en développant plutôt le versant sécuritaire et juridique de sa main droite. Laisser reposer sur les travailleuses et travailleurs du monde associatif la vie des exilés-e- à travers des « petites décisions » souvent insolubles dans ce contexte général met à dure épreuve l'engagement de cette main-d'œuvre moins chère et plus flexible que les fonctionnaires. Ce pouvoir discrétionnaire, dans un contexte de pénurie, est générateur de tensions pour les personnes mises en situation de l'exercer, car il les pousse à devoir faire des choix parfois cornéliens.

Cette situation décrite amène souvent les personnes mises en situation d'exercer ce pouvoir à procéder à un tri des publics accueillis et/ou aidés, pas forcément de manière consciente et volontaire, en établissant des critères, par exemple entre des exilé-e-s qui « mériteraient » davantage d'être aidé-e-s que d'autres en raison de telle ou telle caractéristique. Cette idée de pouvoir discrétionnaire aux mains des adhérent-e-s n'est pas formulée comme telle, et elle ne fait pas l'objet d'un traitement particulier au niveau de l'association. Malgré cela, les caractéristiques du travail accompli par Utopia 56 ne remplissent pas totalement les critères de définition du pouvoir discrétionnaire développée par les autres sociologues, notamment du fait que les adhérent-e-s agissent loin des prescriptions de l'État et que l'association n'érige pas de critères collectifs dans la manière de dispenser l'aide. Cela ne signifie pas qu'un pouvoir discrétionnaire n'existe pas à Utopia 56, mais il ne se présente pas sous la même forme et ne produit pas au

final les mêmes effets. Le traitement collectif des exilé-e-s, la volonté d'équilibrer au maximum la relation aidant-e/aidé-e, notamment en ne cherchant pas à remettre en question la parole des aidé-e-s (par exemple lorsque certain-e-s se déclarent mineur-e-s), le fait de ne pas choisir même quand une solution existe comme lorsqu'une adhérente, un soir, décide de ne pas évoquer la seule place disponible auprès d'une autre association pour un mineur isolé alors qu'elle en a trois en face d'elle qui dorment à la rue, permet de mettre à distance la tendance à trier le public aidé que produit l'exercice du pouvoir discrétaire.

Intéressons-nous maintenant à la voie originale qu'a pris l'association pour grandir et étendre ses activités tout en restant indépendante et critique vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui nous amènera jusqu'à cette stratégie d'établissement de campements dans des lieux stratégiques de la capitale.

UNE DYNAMIQUE DE STRUCTURATION ET DE PROFESSIONNALISATION

Depuis le début de mon enquête à Utopia 56 en 2017-2018, j'ai pu constater un important mouvement de structuration et dans une moindre mesure un mouvement de professionnalisation, qui vont toutefois de pair. Cette professionnalisation n'est pas à entendre comme un mouvement essentiellement tourné vers une salarisation des travailleuses et travailleurs d'Utopia 56, car bien que le nombre de salarié-e-s (une dizaine pour l'ensemble de la structure) de l'association ait augmenté, il reste encore faible en comparaison à d'autres structures, mais plutôt comme une montée en compétences professionnelles des membres de l'association qui se fait à travers différents vecteurs. La salarisation progressive de l'association va néanmoins bien évidemment dans ce sens et joue un rôle central dans l'extension de ses activités à destination des exilé-e-s, différenciant par là-même Utopia 56 de collectifs ou d'associations de quartier.

16

Cette montée en compétences provient en premier lieu d'un ajustement entre les qualités d'un membre de l'association, parfois acquises durant les études et sanctionnées par un diplôme, et un poste défini, même si le recrutement des services civiques notamment n'est pas directement lié à la possession d'un diplôme ou à une expérience passée. Pour ce qui est de l'antenne parisienne, l'association a beaucoup travaillé sur le développement du pôle logistique et sur la construction d'un réel pôle d'accueil et d'accompagnement des bénévoles presque inexistant jusqu'au second semestre de 2018. Un deuxième aspect de cette montée en compétences des membres de l'association, et non des moindres puisque l'action de terrain repose sur lui, est la transmission poussée des savoirs et savoir-faire aux autres bénévoles et services civiques de l'association dans le cadre d'un turn-over extrêmement important.

Si la dynamique de structuration et de professionnalisation est pensée comme une réponse aux tensions générées chez les adhérent-e-s d'Utopia 56 par le fonctionnement de l'association et les politiques de non-accueil de l'État, elle transforme également l'association et la place dans un fragile équilibre : garder « ce côté familial » (Gaël) tout en se professionnalisant pour éviter les *burn-out* et les malaises au travail, tout en maintenant l'étendue de ses activités sans toucher aux subventions publiques et rester critique. Ce sont des questions de stratégie à plus long terme qui commencent à s'imposer à l'association et qui touchent aux fondements de son identité, comme le révèle Emelyne durant l'entretien :

Emelyne (bénévole long terme et membre du CA) : « à Utopia tu veux faire un truc, bon c'est cohérent, ça s'inscrit dans le projet de l'asso, bah fais-le quoi. T'es pas obligé d'avoir

des gens que tu connais pas dans un bureau qui te disent oui. Et euh l'asso là devient lourde à porter, lourde dans le sens où moi je fais partie de ceux qui sont hors terrain, sur par exemple la recherche de fonds c'est dur, faudrait qu'on soit plus nombreux, plus de bénévoles mais il nous faut aussi des professionnels, et en fait c'est le fait qu'on commence à se faire accompagner par des professionnels on n'est plus dans la petite asso [ouais] qui mobilise des citoyens quoi, là moi j'ai des gens aujourd'hui qui me demandent si on recrute, sur des postes de chargé de mécénat c'est pas le cas mais tu vois euh [le paradoxe ouais qu'il faut réussir à tenir], tu vois moi aujourd'hui je suis pas pour l'ouverture de nouvelles antennes, faut d'abord qu'on stabilise ce qui existe. Euh là on a embauché quelqu'un en com' et mécénat, j'aimerais bien qu'on ait quelqu'un en ressources humaines au niveau national, ça serait bien, mais ça veut dire qu'en 2021 on aura peut-être une personne à la com' et une personne au mécénat tu vois, on sera deux personnes, et en fait c'est jusqu'où on va dans la structuration de l'association ; tu vois aujourd'hui l'équipe de Paris c'est 14 services civiques dans une année, c'est énorme, énorme en fait ; t'es au sein de l'équipe, les gens se connaissent même plus à l'intérieur de l'équipe ; avant on tenait dans un petit bar et c'était le pot de l'équipe et on faisait nos réunions à 6 en fait, ça a changé ça aussi. Enfin je dis pas ça par nostalgie [ouais ouais]. »

Pour autant, ce mouvement de structuration et de professionnalisation de l'association s'est accompagné d'une politisation des activités d'Utopia 56 et d'une certaine forme de radicalisation de ses membres contre l'État, à rebours des formes d'institutionnalisation d'organisations perdant totalement ou en partie leurs capacités à être critiques vis-à-vis des pouvoirs publics.

Comme nous l'avons vu, la trajectoire d'Utopia 56 en tant qu'institution est très liée à son rapport aux pouvoirs publics, à la fois l'État et les mairies (en l'occurrence principalement celles de Calais, Grande-Synthe et Paris). C'est au contact des pouvoirs publics et des structures qu'ils ont mis en place comme le centre de premier accueil à Paris ou le camp de Grande-Synthe que l'association s'est construit un regard critique sur leur action, notamment en ce qui concerne l'État. D'après Gaétan, la sortie du centre parisien a rendu Utopia 56 plus militante et plus offensive dans sa communication. L'impression de s'être fait avoir en étant entré dans ce dispositif a redéfini la façon de voir la Mairie de Paris et l'État et est venue confirmer le refus d'être subventionné pour les actions menées. Bien que l'association soit relativement jeune, la découverte des camps, le travail réalisé dans ceux-ci au contact de personnes en situation de très grande précarité, et l'impression que rien ne change d'une année sur l'autre renforce les membres de l'association dans leur sentiment que l'État en est le coupable et le responsable.

Gaël : « *parce qu'on est en France tu vois, on se dit souvent "mais non ça va tu vois, on n'est pas en Afrique, c'est pas un terrain d'action qui est très [ouais] lourd" mais en fait c'est vachement lourd ce qu'on fait parce que en plus t'es dans ton pays donc moralement tu vois ça te touche de vivre des choses aussi dramatiques [c'est clair] aux portes de chez toi. En fait tu te dis que ça a pas d'impact, mais dans ta tête ça a un putain d'impact en fait politiquement, et humainement ça entraîne une radicalisation (rire Gaël) de notre être. Je suis pas sûr que radicalisation ce soit le bon mot (rires) [aujourd'hui ça prête à confusion mais non non], je suis pas sûr que c'est le bon mot radicalisation mais on se rend bien compte qu'on était pas forcément des militants avant d'arriver [ok], on était plus dans une démarche caritative d'aider les gens, et maintenant on est clairement des militants quoi, mais clairement des militants quoi. On est là pour faire bouger les pouvoirs... les autorités, on est là pour faire bouger les... on n'est pas là pour donner des slips quoi [hmm], on n'est plus du tout là-dedans. Et même nous tu vois l'asso a changé d'échelle dans son être, mais nous aussi en fait on a changé d'asso (il se trompe de mot) euh d'échelle. »*

L'idée soutenue par Gaël selon laquelle ce serait le rapport aux actions délétères de l'État pour les exilé-e-s qui aurait fait de lui-même et des autres membres de l'association des militant-e-s, des citoyen-ne-s se radicalisant progressivement, n'est pas tellement éloignée de ce que j'ai pu tirer des entretiens que j'ai réalisés. Le degré d'implication militante avant l'engagement à Utopia 56, le positionnement personnel à gauche ou à l'extrême-gauche de l'échiquier politique, sont assez différents entre les membres que j'ai pu interviewer : en effet, certain-e-s avaient déjà une expérience militante assez importante (implication dans des groupes politiques, participation à des manifestations), défendaient des causes telles que l'anticapitalisme ou le féminisme à travers l'idée d'intersectionnalité, contrairement à d'autres membres peu au courant de ces questions, non militants, se sentant à gauche sans plus de précisions. Néanmoins, et ce de manière générale, le monde de l'aide aux exilé-e-s et des politiques publiques et lois les concernant était inconnu ou quasi inconnu. Le contact direct avec les exilé-e-s, l'hyperpersonnalisation des relations qui s'est créée avec certain-e-s d'entre eux/elles, la dureté des conditions de vie et l'impression que rien ne change malgré l'aide quotidienne apportée, ont poussé certain-e-s membres à vouloir modifier les actions accomplies jusque-là par Utopia 56. Pour la plupart, cela s'est apparenté à une nécessité pour avoir la capacité, morale et émotionnelle notamment, de poursuivre les activités de distribution, d'orientation juridique et administrative, et d'accompagnement dans les hébergements citoyens.

Cette idée, pour pouvoir tenir à Utopia 56, de ne pas se contenter de donner et de pallier brièvement un besoin primaire mais d'essayer de changer la donne pour un ou une exilée en particulier ou pour l'ensemble d'entre elles et eux, est confirmée par Sophie qui y voit quelque chose de fondamental pour le moral des équipes :

18 Sophie (coordinatrice de l'antenne parisienne au moment de l'entretien) (à propos du pôle FLN, Fini les Niaiseries) : «*je sais pas si c'est un bon sens ou un mauvais sens, je pense que c'est un sens qu'est nécessaire. Quand je te disais la radicalisation par Dublin et tout ça, bah c'est... le pôle FLN c'est exactement ça, c'est que... et même tu peux en parler à Manon et Martin (services civiques sur le pôle extérieur), au bout d'un moment c'est... en fait tu te prends tellement des bâches toute la journée... [...] Surtout ceux qui sont sur le terrain à suivre un mec pour qui tout va de pire en pire, avoir tous les jours les mêmes problèmes et ne pas savoir quoi répondre parce que y a pas de solution en fait, bah du coup le côté plaidoyer et militantisme c'est un peu la petite lumière au bout du couloir quoi [ouais], c'est un peu en vrai c'est un peu ça, quand genre je leur en ai parlé, ils disaient "ah ouais, mais ça ça m'intéresse vachement" et c'est un peu ce qui leur permet de tenir à des moments [ok]. Et du coup c'est un besoin parce que sans ça la situation dans les campements ne bouge pas et ils s'enlisent donc c'est un besoin pour faire bouger les choses et pour faire bouger les politiques même si on n'est pas sûr que ça marche mais il faut tenter. Et c'est un besoin aussi pour les équipes pour réussir à rester motivé, à continuer à faire ce qu'il faut quoi et à se donner... [avoir une porte de sortie quoi], hmm, bah ouais [un objectif] ouais un objectif et un espoir quoi. En fait ça permet juste de dire "je fais pas ça en vain, et peut-être que ce que je fais va améliorer les choses sur du long terme"*».

Dans un contexte de pénurie organisée, face à une ruse de la mise en œuvre orchestrée par l'État, s'ouvrir un autre horizon dans lequel on tente d'autres actions que les activités traditionnelles d'aide comme la distribution de vêtements, de matériel ou de repas, devient nécessaire pour poursuivre son engagement à Utopia 56 et garder une motivation salvatrice. Depuis l'été 2019 sont donc venues se greffer de nouvelles activités à travers la création d'un nouveau pôle, le pôle FLN, qui n'est en réalité pas à proprement dit un pôle par rapport à ceux déjà existants, en tout cas pour le moment. Le pôle FLN est plutôt une émanation d'acteurs et actrices de terrain et qui a trouvé un écho au niveau de l'entité nationale de l'association. Il regroupe à la fois les activités de plaidoyer qu'a développées l'association à partir de l'expérience de ses membres sur les campements, mais aussi d'une certaine manière les actions plus « coups de poings » ou illégales au regard de la loi comme la construction de

campements dans des lieux plus exposés médiatiquement que les abords du périphérique.

Les créations de campements menées par Utopia 56 dans des lieux plus visibles ont connu des fortunes diverses : les deux camps créés pour les familles sur les bords du canal de l'Ourcq et sur le parvis de l'Hôtel de Ville ont été un succès, celui aux abords de République pour les mineurs isolés l'a été un peu moins, l'objectif d'Utopia 56 étant qu'une structure d'accueil soit créée pour les mineur-e-s isolé-e-s débouté-e-s ayant engagé un recours juridique. À chaque fois, le but recherché est de mettre en lumière médiatiquement parlant la situation des exilé-e-s afin que l'État ou la Mairie de Paris prennent les responsabilités qui en théorie leur incombent. Le camp pour les hommes seuls de République répondait au même objectif, dans un contexte de chasse aux exilé-e-s.

Le mouvement de structuration de l'association qui se déploie progressivement depuis presque deux ans peut être analysé de deux manières complémentaires. La première résulte de la volonté d'améliorer les conditions de travail en professionnalisant progressivement et de différentes manières, comme nous l'avons vu précédemment, une partie de l'activité de l'association, à la fois au niveau du back-office et au niveau du terrain par un dédoublement de certains postes, l'embauche de jeunes en service civique, et la salarisation de coordinateurs et coordinatrices, entre autres. Ce processus de structuration et de professionnalisation d'Utopia 56 pouvait menacer l'identité de l'association, en revenant par exemple sur l'accueil inconditionnel des bénévoles ou sur l'indépendance de l'association. La permanence au sein d'Utopia 56 de membres long terme, mais surtout le modèle de fonctionnement peu à peu créé (liberté d'action et dynamisme malgré une précarité des statuts et un fort turn-over, ou encore un engagement à la carte mais débouchant souvent sur un sur-engagement), est venu contrecarrer, en tout cas jusqu'à maintenant, le glissement vers les formes associatives décrites par Jérôme Valluy comme étant devenues des « entreprises associatives gestionnaires » (Hély 2009). Cela amène justement à la seconde visée du processus de structuration d'Utopia 56 : une façon de se renforcer pour mener une lutte contre l'État et les collectivités territoriales afin de les amener à assumer leurs responsabilités vis-à-vis des exilé-e-s. Ce mouvement de structuration s'est donc couplé à un processus de radicalisation, à la fois au niveau de l'association et au niveau de ses membres, consécutif aux expériences vécues sur le terrain. Cette confrontation au terrain dans ce contexte de répression des migrations et des exilé-e-s en France a transformé Utopia 56 en une association militante, ouvertement opposée à l'État à travers ses activités de plaidoyer et ses actions à la limite de la légalité comme la construction de campements dans des lieux médiatiques, alors même que l'association n'avait pas été fondée dans cet objectif. Si cette évolution représente une voie assez atypique pour une association qui se structure, qui grossit et s'étend (en France à travers les antennes, et dans ses activités locales comme à Paris), elle semble au contraire être pensée comme quelque chose qui va de soi pour Gaël, et même comme un moyen de tenir le temps de son engagement pour les membres long terme exposé-e-s à la violence sociale quotidienne subie par les exilé-e-s. Utopia 56 peut finalement apparaître comme une forme collective originale de lutte contre cette politique de l'État précarisant les exilé-e-s et l'aide associative qui leur est apportée.

BIBLIOGRAPHIE

- Barthélémy, B. (2000), *Associations. Un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Science po, 286 p.
- Cottin-Marx, S. et al. (2017), « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, pp. 463-476.
- Dauvin, P. et Siméant, J. (2002), *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 443 p.
- Dubois, V. (2010), « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet », *Politiques publiques 2. Changer la société*, Les Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), pp. 265-286.
- Dubois, V. (2015), *La vie au guichet. Administrer la misère*, Paris, Editions Points, « Essais », 350 p.
- Epstein, R. (2006), « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, p. 96-111.
- Fischer, N. et Hamidi, C. (2016), *Les politiques migratoires*, Paris, La Découverte, « Grands Repères », 127 p.
- d'Halluin-Mabillot, E. (2012), *Les éprouves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Editions EHESS, 301 p.
- Hassenteufel, P. (2011), *Sociologie politique : l'action publique*. Armand Colin, « U », 320 p.
- Hely, M. (2009), *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le lien social », 306 p.
- Hely, M. et Simonet, M. (dir.), (2013), *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Nanterre.
- Lipsky, M. (1980), *Street-level bureaucracy. Dilemmas of the individuals in public services*, New-York, Russel sage foundation, 244 p.
- Loison-Leruste, M. (2015), « Au cœur de l'exclusion. Enquête auprès des salariés d'Emmaüs », *Sociologie*, vol. 6, n° 4, pp. 359-376.
- Noiriel, G. (2006), *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 496 p.
- Pette, M. (2014), « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, n° 4, 2014, pp. 405-421.
- Simonet, M. (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, « Travail et salariat », 219 p.
- Simonet, M. (2018), *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel, « Petite encyclopédie critique », 152 p.
- Spire, A. (2008), *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 124 p.
- Valluy, J. (2007), *L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés*, TERRA-Editions.
- Weill, P-E. (2014), « Quand les associations font office de street-level bureaucracy. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, vol. 56, n° 3, pp. 298-319.

Philanthropy and Social Sciences Program

The Philanthropy and Social Sciences Program is a research program of the CRESP-PA-LabTop (UMR 7217, CNRS, Paris 8, Paris Nanterre) lab. It aims to promote and structure research on philanthropy. It is supported by the Fondation de France, the Fondation Caritas France, the Fondation Daniel et Nina Carasso and the Philab in Montréal, Québec. PSSP is co-directed by Nicolas Duvoux and Rémi Guillem (Paris 8, Sciences Po, PSSP).

AUTHORS

Pablo Moreau

Titulaire d'un Master de sociologie à l'Université Paris 8

Chief editor of the working paper series :

Nicolas Duvoux

